

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

CONSULTATION N° PP26- REST FINAN

CAHIER DES CHARGES

Sélection d'un Bureau d'Etudes pour L'élaboration d'un plan de restructuration financier de la CTF.



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

SOMMAIRE

I. Cahier des clauses Administratives (CCA) :

Chapitre I : Passation du marché

ARTICLE 1	: OBJET DE LA CONSULTATION
ARTICLE 2	: COMPLEMENT D'ECLAIRCISSEMENTS ET D'INFORMATIONS RELATIFS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION
ARTICLE 3	: COMPOSITION ET PRESENTATION DE L'OFFRE
ARTICLE 4	: DEPOUILLEMENT, EVALUATION ET CLASSEMENT DES OFFRES
ARTICLE 5	: VALIDITE DES OFFRES

Chapitre II : Exécution du marché

ARTICLE 1	: OBJET DU MARCHE
ARTICLE 2	: DÉFINITIONS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES
ARTICLE 3	: PIECES CONTRACTUELLES
ARTICLE 4	: OBLIGATION DE DISCRETION
ARTICLE 5	: CONTENU ET CARACTERE DES PRIX
ARTICLE 6	: MODALITES DE REGLEMENT
ARTICLE 7	: CONFORMITE DE LA MISSION
ARTICLE 8	: LES DÉLAIS D'EXECUTION
ARTICLE 9	: PENALITES DE RETARD
ARTICLE 10	: RECEPTION DE LA MISSION
ARTICLE 11	: RESILIATION DU MARCHE PAR LA CTF
ARTICLE 12	: LIQUIDATION DES BIENS
ARTICLE 13	: RESILIATION DU MARCHE AUX TORTS DU TITULAIRE
ARTICLE 14	: DATE D'EFFET DE LA RESILIATION
ARTICLE 15	: LIQUIDATION DU MARCHE RESILIE
ARTICLE 16	: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE
ARTICLE 17	: ENREGISTREMENT
ARTICLE 18	: ENTREE EN VIGUEUR

II. Cahier des clauses techniques (CCT)

ARTICLE 1	: OBJET DE LA MISSION
ARTICLE 2	: PRESENTATION DE LA CTF ET DU CONTEXTE DE LA MISSION
ARTICLE 3	: MISSION DU CABINET

Annexes

ANNEXE N°1	: Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
ANNEXE N°2	: Déclaration sur l'honneur de confidentialité
ANNEXE N°3	: Qualification du soumissionnaire
ANNEXE N°4	: Qualification de l'équipe intervenante
ANNEXE N°5	: Fiche des références du soumissionnaire pour des projets similaires
ANNEXE N°6	: Fiche de présentation de l'équipe intervenante
ANNEXE N°7	: Soumission
ANNEXE N°8	: Bordereaux des prix
ANNEXE N°9	: Planning global d'exécution de la mission et budget temps



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

Cahier des Clauses Administratives Chapitre I : Passation

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La CTF se propose de lancer une consultation avec soumission sous plis fermés auprès des bureaux d'études et/ou cabinets spécialisés disposant des compétences avérées et de références probantes dans l'élaboration de plans de restructuration financier d'entreprises notamment en matière de diagnostic stratégique, définition des orientations stratégiques, élaboration de scénarios stratégiques, planification financière et organisationnelle etc..., en vue de l'accompagner et de l'assister dans l'élaboration d'un plan global de restructuration.

ARTICLE 2 : COMPLEMENT D'ECLAIRCISSEMENTS ET D'INFORMATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Tout Soumissionnaire ayant des observations et/ou souhaitant obtenir des éclaircissements concernant le présent dossier de consultation devra en faire la demande par écrit à la CTF. La correspondance devra être adressée, au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de la réception des offres indiqués dans l'avis de consultation par courrier, fax ou courrier électronique à l'attention de :

Monsieur le Président Directeur Général de la CTF
19 Rue de l'Artisanat - Charguia II - 2035 Ariana
Fax : 70 837 041
Email à hassen.elksir@ctf.com.tn

Les réponses éventuelles seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le cahier de charges et seront jointes au dossier de la consultation avant la date limite de réception des offres.

Il est de même permis à la CTF d'envoyer aux candidats ayant retiré le dossier de la consultation au plus tard cinq (05) jours avant la date limite définie pour la remise des offres, un complément d'éclaircissement et d'information pour apporter davantage de précisions sur le dossier de la consultation, sans toutefois modifier son objet.

ARTICLE 3 : COMPOSITION ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Chaque offre devra comprendre obligatoirement les trois volets suivants :

- Le dossier administratif,
- L'offre Technique,
- L'offre Financière.

I. Le dossier administratif doit comporter les pièces suivantes :

1. Le présent cahier des charges, dûment signé et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes ses pages,
2. La fiche de renseignements du soumissionnaire fournie à l'**annexe N°1**, dûment remplie,
3. Une attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de sécurité Sociale (CNSS),
4. Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (pouvant être vérifié via le système e-déclaration).
5. Un extrait du Registre National des Entreprises (RNE),
6. Une déclaration sur l'honneur de confidentialité pour chaque membre de l'équipe intervenante (**annexe N°2**).



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

II. L'offre technique doit comprendre :

1. Les annexes n°3, n°4, n°5 et n°6 conformément aux modèles fournis par la CTF, dûment remplies, signées et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire,
2. La démarche méthodologique proposée pour la conduite de la mission,
3. Le planning global d'exécution de la mission portant la signature et le cachet du soumissionnaire (selon le modèle de l'annexe n°9 ou tout autre format équivalent utilisé par le soumissionnaire),
4. Une copie certifiée conforme des diplômes des membres de l'équipe intervenante,
5. Les Curriculum vitae des membres de l'équipe intervenante signés par l'expert principal chef de projet,
6. Les références du soumissionnaire ainsi que celles de chaque membre de l'équipe intervenante, appuyés par des Procès – verbaux de réception (provisoire ou définitive) ou des attestations de bonne exécution délivrées par les clients,
7. Les pièces justificatives attestant de l'expérience du cabinet dans l'élaboration de plans de restructuration financière d'entreprises.

III. L'offre financière doit contenir :

1. Le bordereau des prix, établi conformément au modèle figurant à **annexe n°8**,
2. La soumission financière, conforme au modèle figurant à **annexe n°7**,
3. Le budget temps détaillé de chaque membre de l'équipe intervenante.

IV. Mode de présentation des offres

L'offre technique et l'offre financière doivent être présentées séparément dans deux enveloppes distinctes, fermées et scellées, portant chacune la mention de la référence et de l'objet de la consultation.

Ces deux enveloppes accompagnées des documents administratifs ci-dessus énumérés doivent être placées dans une troisième enveloppe extérieure, également fermée et scellée, portant obligatoirement les indications suivantes :

MONSIEUR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE 19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA II-2035 L'AEROPORT ARIANA, TUNISIE «NE PAS OUVRIR » CONSULTATION N° PP26- REST FINAN Sélection d'un bureau d'étude / en vue d'assister et d'accompagner la Compagnie Tunisienne de Forage à l'élaboration d'un plan de restructuration financière	
---	---

Cette troisième enveloppe, doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessus, sous pli recommandé, par Rapid post ou déposée directement au Bureau d'ordre Central de la CTF contre récépissé. Tout autre mode d'envoi est formellement exclu.

La date limite de remise des offres, ainsi que l'heure et le lieu sont fixés dans le texte de l'avis de publication de la consultation, **le cachet du bureau d'ordre central de la CTF faisant foi.**

Tous pli parvenu au-delà de ce délai ne sera pas accepté et sera renvoyé à son expéditeur, sans ouverture des enveloppes internes, sauf pour la nécessité d'identification.

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ARTICLE 4 : DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Le dépouillement des offres sera effectué par la commission de dépouillement sur la base d'une note globale (NG) attribuée à chaque soumissionnaire.

Tout soumissionnaire ayant obtenu une note technique inférieure à 40 points sera éliminé automatiquement et son offre financière ne sera pas prise en considération.

La Note globale sera calculée selon la pondération suivante :

$$\text{Note Globale (NG)} = (\text{Note technique} \times 70 \%) + (\text{Note Financière} \times 30 \%)$$

Avec ;

Note financière = Montant de l'offre du soumissionnaire le moins-disant / Montant de l'offre du soumissionnaire i

Note technique = Note T 1 + Note T2 + Note T 3 :

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (la plus élevée) sera déclaré adjudicataire du marché. En cas d'égalité de la note globale, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note financière sera déclaré adjudicataire du marché.

Les critères de notation :

N°	Critères	Barème
1 Note 1	Qualification du Soumissionnaire	40 points
2 Note 2	Qualification de l'équipe intervenante	50 points
3 Note 3	Méthodologie proposée	10 points
Total	Total	100 points

Composition de l'équipe intervenante :

Membre	Spécialité
Membre n°1 (1)	Expert principal en restructuration, stratégie, conduite des études (chef de projet).
Membre n°2 (3)	Expert en finance d'entreprise (Analyse financière, restructuration, ingénierie et montage financier ...).
Membre n°3 (3)	Expert en Ressources Humaines et gouvernance / organisation des entreprises. Et accompagnement à la mise en œuvre du plan de restructuration.



Les critères de notation technique :

1. Qualification du soumissionnaire (40 points)

N	Critères	S - Critères	Sous-critères techniques	Notation	Barème
1	Qualification du Soumissionnaire (40 points)	Réseau international	Appartenance à un réseau international (enseigne).	Non : 0 points	10 points
				Oui : 10 points	
		Expérience du soumissionnaire	Ancienneté du bureau d'études / cabinet dans les missions de restructuration	≤ 5 ans : 0 point	15 points
				> 5 ans et < 10 ans : 10 points	
				≥ 10 ans : 15 points	
		Références du soumissionnaire	Nombre de missions similaires réalisés et justifiés	< 3 missions : 0 point	15 points
				≥ 3 et ≤ 5 missions : 10 points	
				> 5 missions : 15 points	

Remarques : pour le calcul de l'expérience, le décompte sera le jour de l'ouverture des offres. Une fraction d'année supérieure ou égale à six mois sera considérée comme une année entière

2. Critère n° 02 : Qualification de l'équipe intervenante : (50 points)

N	Critères	Experts	Sous critères	Barème		Notation
2	Qualification de l' équipe intervenante	Expert principal en restructuration ou en stratégie et conduite des études (chef de projet)	Diplôme	Maitrise ou équivalent :	0	10 points
				Ingénieur / Master (bac +5)	5	
				Doctorat	10	
			Expériences dans la conduite de missions similaires	< À 3 missions	0	10 points
				Entre 3 et 5 missions	5	
				> 5 missions	10	
		Expert en Finance / comptabilité / gestion.	Diplôme	Maitrise ou équivalent :	0	10 points
				Expert-comptable/ Master (BAC +5)	5	
				Doctorat	10	
			Expériences en planification financière ou business plan	< À 3 missions	0	10 points
				Entre 03 et 5 missions	5	
				> à 5 missions	10	
		Expert en Ressources Humaines et organisation des entreprises) et accompagnement à la mise en œuvre du plan de restructuration.	Diplôme	Maitrise ou équivalent :	0	05 points
				Master	3	
				Doctorat	5	
			Expériences	< À 3 missions	0	05 points
				Entre 03 et 5 missions	3	
				> à 5 missions	5	

Remarques : Mission, implique mission similaire à l'objet de la consultation.
: pour le calcul de l'expérience, le décompte est arrêté à la date de l'ouverture des offres.
: Une fraction d'année supérieure ou égale à six mois sera considérée comme une année entière.

3. Critère n°3 : Méthodologie proposée (10 points)

5. Critère n° 5 : Méthodologie proposée (20 points)					
	Critère	Sous-critères	Notation		Barème
3	Méthodologie de travail, degré de compréhension de la mission et planning de réalisation (1).	Méthodologie de travail et degré de compréhension de l'étendu de la mission par rapport au l'objet de la mission	Non	0	5 points
			Oui	5	
		Planning de réalisation et outil utilisées	Non	0	5 Points
			Oui	5	

(1) : Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend la mission à accomplir et le contenu de la méthodologie ? Le déroulement des activités et le planning de mise en œuvre proposés sont-ils bien définis, réalistes et correspondants aux termes de référence de la mission et aux livrables ?

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

4. Caractéristiques techniques

Une offre est dite conforme techniquement si elle satisfait aux critères et conditions suivant :

Le soumissionnaire doit :

- Soumissionner pour la totalité des prestations objet de la consultation, conformément aux exigences précisées dans le cahier des spécifications techniques ;
- Présenter une équipe dont les membres justifient l'ensemble des critères exigés dans le cahier des charges (diplômes, expériences, et références professionnelles).
- Préciser la démarche proposée pour la conduite de la mission, incluant le planning global et les outils méthodologiques envisagés.

Critères éliminatoires :

Une offre sera automatiquement éliminée dans l'un des cas suivants :

- L'offre ne répond pas à l'objet de la consultation,
- La composition de l'équipe intervenante ne respecte pas les qualifications exigées pour chaque expert,
- L'expert principal n'a pas réalisé au moins trois missions similaires d'élaboration de plans de restructuration d'entreprise accomplies (Pv de réception ou déclaration).
- L'offre obtient une note technique inférieure à 40 points sur 100.



ARTICLE 5 : VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite définie pour la remise des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la CTF peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prorogation de la validité de leurs offres ; dans ce cas, la validité de soumission sera prorogée d'une durée équivalente.

La demande de prorogation de la validité de l'offre et les réponses y afférentes doivent être faites par écrit.

Le soumissionnaire peut accepter ou refuser la demande de prorogation.

En cas de refus, la validité de son offre et son engagement s'arrêtent au terme de l'échéance de son premier engagement.

Les soumissionnaires non retenus ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, demander une indemnisation.

Lu et approuvé

Le soumissionnaire Cachet & signature

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

Cahier des Clauses Administratives Chapitre II : Exécution

I- GENERALITE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

La CTF se propose de lancer une consultation avec soumission sous plis fermés auprès de cabinets spécialisés en restructuration d'entreprises, déploiement stratégique et planification (financière, ressources humaines, investissement et organisation) disposant des compétences avérées et les références requises pour la réalisation de la présente mission.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES

2.1. - Définitions :

Au sens du présent document :

L' "Acheteur public" désigne la Compagnie Tunisienne de Forage, ci-après dénommée "CTF".

Le "Titulaire" désigne le Prestataire retenu et signataire du marché avec l'acheteur public.

La "personne responsable du marché" est le Président Directeur Général de CTF signataire du marché.



2.2. - Titulaire :

2.2.1. Le titulaire doit désigner sous sa responsabilité, dès la notification du marché, la personne physique ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la CTF pour l'exécution du marché.

2.2.2 Le titulaire est tenu de notifier immédiatement à la CTF les modifications survenant en cours de l'exécution du marché qui se rapportent : - Aux personnes ayant le pouvoir d'engager le titulaire - A la forme juridique sous laquelle il se présente - A la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination ; - A sa nationalité - A son domicile ou à son siège social - Au montant de son capital social ; Et d'une manière générale toutes les modifications importantes.

Le non-respect de cette obligation, expose le Titulaire à l'application des mesures prévues à l'article 13 du présent C.C.A.

2.3. - Forme des notifications et communications.

Les communications du titulaire avec la CTF doivent être effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par fax à l'adresse définie à l'article 2.4.

2.4. - Election de domicile

Pour toute correspondance nécessaire à l'exécution du présent marché, le titulaire et la CTF font élection de domicile aux adresses suivantes :

Le Titulaire

CTF

Adresse :

Adresse : 19 Rue de l'artisanat Charguia II

2035 l'aéroport - TUNISIE

Fax :

Fax : (216-70) 837 041

ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES

3.1 Pièces constitutives du marché - Ordre de priorité

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- La soumission qui constitue l'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives (C.C.A),
- Le cahier des clauses techniques (C.C.T),
- Le bordereau des prix.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, celles-ci prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées dans le CCA.

3.2 Pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché

Après sa conclusion, le marché est éventuellement modifié par des avenants dûment établis et approuvés par les parties, lesquels font partie intégrante du marché.

Le marché initial et tous les avenants ultérieurs constituent un ensemble indissociable appelé « Le Marché ».

ARTICLE 4 : OBLIGATION DE DISCRETION

Le titulaire qui, soit avant la notification du marché, soit en cours de son exécution, a reçu communication à titre secret ou confidentiel de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu à une obligation stricte de discrétion et de confidentialité concernant cette communication.

Ces renseignements, documents ou objets ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans autorisation écrite préalable de la CTF.

Cette obligation s'applique également à tout renseignement de même nature parvenu à la connaissance du titulaire à l'occasion de l'exécution des prestations, de la livraison des documents ou de toute activité liée au présent marché.

L'obligation de confidentialité demeure valable pendant toute la durée du marché et après son expiration, quel qu'en soit la cause

II - PRIX ET REGLEMENT

ARTICLE 5: CONTENU ET CARACTERE DES PRIX

5.1. Contenu des prix :

Le prix indiqué du présent marché est exprimé en toute taxe comprise (T.T.C).

Le soumissionnaire est réputé avoir pris en compte l'ensemble de ses coûts et marges, il ne peut prétendre à aucune autre compensation financière supplémentaire.

Toutefois, CTF prendra en charge les frais suivants :

- Les coûts relatifs à l'organisation des ateliers et des workshops liés à la mission.
- Les frais de déplacement et d'hébergement relatifs à la mission effectués dans un rayon supérieur à 100 Km de Tunis.

5.2 Caractère et nature des prix

Le prix du présent marché est ferme et non révisable, que ce soit la cause.



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

6.1 Paiement :

Le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- ✓ 20% à la validation par CTF du livrable n° 1 et à la signature du procès-verbal de réception de la phase I.
- ✓ 30% après la validation par CTF du livrable n° 2 et la signature d'un PV de réception de la phase II-1.
- ✓ 10% après la validation par CTF du livrable n° 3 et la signature d'un PV de réception de la phase II-2.
- ✓ 40% après la validation du livrable n° 4 par CTF et la signature d'un PV de réception.

Tout livrable jugé non conforme ou non validé par CTF devra être corrigé ou complété par le titulaire sans aucune charge supplémentaire. Le paiement ne sera effectué qu'après la validation définitive du livrable.

6.2 Présentation de la facture :

Le titulaire remet à la CTF une facture indiquant clairement les sommes dues au titre de l'exécution du marché et comportant tous les éléments de détermination de ces sommes. Il doit joindre à ses factures les PVs de réception de chaque phase.

Les factures de règlement seront libellées au nom de la Compagnie Tunisienne de Forage (CTF), et libellées à l'adresse suivante :

19 Rue de l'Artisanat- Chargaia II – 2035 l'Aéroport- Ariana – Tunisie

Elles seront adressées en deux (02) exemplaires le premier exemplaire doit comporter la mention " Originale" et le second la mention " Copie".

Ces factures doivent être accompagnées des pièces justificatives selon l'échéancier de paiement convenu à l'article 6.1.

Les factures doivent être établies conformément à la législation Tunisienne en vigueur.

Toute facture raturée, surchargée ou ne respectant pas les exigences ci-dessus mentionnées sera retournée, sans paiement, au prestataire qui assumera seul tout retard de paiement.

6.3 - Acceptation de la facture par la CTF :

La CTF se réserve le droit d'accepter ou de rectifier la facture et la compléter éventuellement en faisant apparaître les pénalités, les intérêts moratoires et les réfections imposées.

Le montant définitif de la somme à régler au titulaire est arrêté par CTF. Il est notifié au titulaire si la facture a été modifiée ou s'il a été complété comme il est dit à l'alinéa précédent. Passé un délai de soixante jours à compter de cette notification, le titulaire est réputé, par son silence, avoir accepté ce montant.

6.4 – Délai de paiement :

Le titulaire du marché est payé, par virement bancaire, **dans un délai de quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de réception de la facture conforme par CTF, accompagnée du procès-verbal de réception de la phase concernée (le cachet du Bureau d'Ordre central de la CTF fait foi).

III – EXECUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 7 : CONFORMITE DE LA MISSION

La mission de l'accompagnement de la CTF dans l'élaboration d'un plan de restructuration financière devra être exécutée conformément aux spécifications techniques, aux exigences et aux modalités définies dans le cahier des clauses techniques (CCT).



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ARTICLE 8 : LES DÉLAIS D'EXECUTION

8.1 Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution de la mission est fixé à six (06) mois calendaires ; hors délais de validation par CTF. Durant l'exécution de la mission, le titulaire s'engage à garder la même équipe intervenante telle que validée lors de l'attribution du marché. Tout changement dans la composition de l'équipe doit être soumis et approuvé préalablement par CTF.

8.2. Prolongation du délai d'exécution de la mission :

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par la CTF au titulaire lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité de ce dernier fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel. Il en est notamment ainsi si cette cause résulte du fait de la CTF ou provient d'un événement ayant le caractère de force majeure, dûment justifié. Le délai ainsi prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets juridiques que le délai contractuel initial.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

9.1. L'adjudicataire du marché s'engage, à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, à respecter le délai d'exécution prévu à l'article 8.1 du présent cahier des charges. Au cas où ce délai n'est pas respecté pour des raisons imputables au titulaire, celui-ci subira une pénalité de retard égale à un pour mille (1‰) du montant total du marché toutes taxes comprises (T.T.C) par jour calendaire de retard. Toutefois ces pénalités de retard sont plafonnées à cinq pour cent (5%) du montant total du marché T.T.C et sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le titulaire et appliquées sans mise en demeure préalable.

9.2. Les jours de repos hebdomadaires et les jours fériés ou chômés ne sont pas déduits dans le calcul des pénalités.

IV - CONSTATATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 10 : RECEPTION DE LA MISSION :

1. Réception provisoire : la réception des différentes phases, sous phases (livrable) sera constatée par un PV de réception signé contradictoirement entre le titulaire et la Compagnie Tunisienne de Forage. La réception reste provisoire jusqu'à la validation du livrable concerné par CTF. CTF dispose d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de réception du livrable pour procéder à sa validation ou notifier ses observations au titulaire.
2. Réception définitive :
La réception définitive sera prononcée quand le titulaire du marché aura achevé la dernière phase (Phase 3). Elle est matérialisée par un procès-verbal de réception définitive signé par les deux parties contractantes.

V - RESILIATION DU MARCHE

ARTICLE 11 : RESILIATION DU MARCHE PAR LA CTF

La CTF se réserve le droit de résilier le marché dans les cas suivants :

- S'il a été établi que le titulaire du marché a failli à ses obligations contractuelles ou de non-respect de l'une des clauses des documents contractuels ou de leurs annexes.
- S'il a été établi que le titulaire du marché a failli à l'engagement objet de sa déclaration de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

La CTF se réserve le droit de résilier le contrat moyennant une mise en demeure adressée au titulaire au moins dix (10) jours à l'avance et ce, sans préjudice des actions qu'elle pourrait tenter en vue de la réparation du dommage subi par elle, et ce dans les cas de faillite ou de redressement judiciaire du titulaire.



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ARTICLE 12 : LIQUIDATION DES BIENS

12.1. En cas de liquidation des biens du titulaire, la résiliation du marché est prononcée, sauf si, dans le mois qui suit la décision de justice intervenue, le syndic ou le liquidateur décide de poursuivre l'exécution du marché dans les conditions contractuelles.

12.2. La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date de la décision du syndic ou liquidateur de renoncer à poursuivre l'exécution du marché ou de l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article 12.1 ci-dessus. Elle n'ouvre droit pour le titulaire à aucune indemnité.

ARTICLE 13 : RESILIATION AUX TORTS DU TITULAIRE

La CTF se réserve le droit de résilier le marché aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques après mise en demeure de dix jours (10) restée infructueuse lorsque :

- a) Le titulaire ne s'est pas acquitté des obligations contractuelles relatives à la discrétion, à la sécurité et au secret conformément à l'article 4 du présent cahier des charges,
- b) Le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels d'exécution du marché,
- c) Le titulaire ne s'est pas conformé aux stipulations du 2-2-2 relatives aux modifications survenues en cours d'exécution du marché,

ARTICLE 14 : DATE D'EFFET DE LA RESILIATION

La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou, à défaut d'une telle date, à la date de notification de ladite décision.

ARTICLE 15 : LIQUIDATION DU MARCHE RESILIE

Le marché résilié est liquidé en tenant compte, d'une part, des prestations terminées et admises par CTF et, d'autre part, des prestations en cours d'exécution dont la CTF accepte l'achèvement.

Le décompte de liquidation du marché est arrêté par décision de la CTF et notifié au titulaire.

VI - DIFFERENDS ET LITIGES

Tout litige se rapportant à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent marché sera à défaut d'accord amiable entre les deux parties, résolu par le tribunal tunisien compétent d'Ariana.

ARTICLE 16 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent marché est régi par la législation et la réglementation tunisienne en vigueur.

ARTICLE 17 : ENREGISTREMENT

L'enregistrement du marché sera fait par le titulaire à ses frais et charges.

ARTICLE 18 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent marché entre en vigueur à compter de la date de la signature des deux parties contractantes soit le :/...../.....

LE TITULAIRE



Cahier des Clauses Techniques

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

La Compagnie Tunisienne de Forage (CTF) se propose de lancer une consultation avec soumission sous plis fermés auprès des cabinets spécialisés et qualifiés en restructuration d'entreprises en vue de l'assister et l'accompagner dans l'élaboration d'un plan de restructuration global.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DE LA CTF ET DU CONTEXTE DE LA MISSION

2.1 PRESENTATION GENERALE

La Compagnie Tunisienne de Forage, ici CTF, est une entreprise publique au sens de la loi 89-9 du 12 février 1989 et opérant dans le secteur de pétrole en Tunisie depuis sa création 1981.

Elle fournit principalement le service de Forage et l'entretien des puits de pétrole en Tunisie, pour le compte des compagnies pétrolières. Elle est classée en tant que société de service dans le secteur pétrolier au sens du code des hydrocarbures.

Son capital est détenu principalement par l'ETAP, avec une participation minoritaires d'autres entreprises publiques.

Répartition du capital :

- ETAP : 90 %
- ONM : 4%
- STIR : 4%
- SNDP : 2%



Dans l'esprit de ses fondateurs, CTF est venue doter le secteur de l'Energie en Tunisie d'un bras opérationnel de forage des puits qui était jusque-là entre les mains des compagnies étrangères et à même de permettre un transfert technique et technologiques.

Au fur des années CTF, est devenue l'opérateur de référence pour les sociétés pétrolières en Tunisie et ses Rigs ont sillonné tout le territoire Tunisien du Nord au sud jusqu'au zone les plus reculées de la république, réalisant plus de 300 puits forés et des centaines d'opération de Workover (entretien des puits).

CTF, opère dans un secteur caractérisé par une cyclicité, liée aux comportements des marchés du pétrole brut. Une augmentation sur le marché international des cours pétroliers engendrera un accroissement de l'investissement dans l'exploration et le développement et par conséquent une forte demande sur les Rigs de forage et inversement.

Le marché pétrolier en Tunisie, était peu attractif comparativement aux marchés voisins comme l'Algérie ou la Libye avec des taux de découverte faibles et en petite quantité. Malgré la faible attractivité, un nombre important de sociétés pétrolières étaient présentes (environ 50) parmi lesquelles de grandes enseignes (Shell, ENI, OMV, BG, ANDARKO).

A partir de 2011, le secteur pétrolier a connu une déstabilisation grave en raison des campagnes médiatiques hostiles dans les médias et les réseaux sociaux basées sur la désinformation et les attaques contre les opérateurs du secteur auxquelles s'est ajoutée les contestations sociales dans le voisinage, le blocage des sites de production, et les grèves sauvages et répétées.

En 2014, la nouvelle constitution a élevé l'exploitation des ressources du sous-sols à un niveau constitutionnel, rendant l'octroi des permis de recherches et d'exploitation plus difficile.

La crise sanitaire liée à la covid-19, survenue en 2020 et 2021, a prolongé le secteur des hydrocarbures en Tunisie dans une crise profonde avec un arrêt quasi-total des activités de forage.

En 2022 et 2023 l'activité d'exploration et de développement dans le monde s'est envolée, emportée par la hausse des prix du pétrole brut, qui ont franchi, pour la première fois, la barre de 100 dollars le baril à cause de la crise Russie- Ukraine.

Cette reprise ne s'est faite pas ressentie sur le marché Tunisien, qui semble avoir perdu son attractivité. En effet nous observons un gel dans l'octroi des permis de recherche et d'exploration, un déclin dans l'investissement de l'exploration ainsi qu'un ralentissement des activités de développement.

Le gouvernement Tunisien a repensé une nouvelle stratégie « Tunisie 2035 » pour le secteur de l'Energie avec des objectifs d'augmenter la portion des énergies renouvelables à 35 % en 2035.

La crise que connaît le secteur de pétrole en Tunisie, n'était pas sans conséquences majeures sur la situation de la Compagnie Tunisienne de Forage (CTF) qui a vu ses équilibres financiers, autrefois assurés, se détériorer gravement. En effet ;

En dépit d'une situation qui semble équilibrée jusqu'au 2019, avec une rentabilité acceptable mais non soutenable, un niveau de liquidité anormalement élevé, une dette quasi-nulle et des fondamentaux financiers globalement garantis. Les premiers signes de dégradation étaient déjà perceptibles à partir de cette période.

La crise sanitaire liée à la covid-19 en a donné un coup d'accélérateur, plongeant la CTF dans une crise financière dangereuse et profonde, marquée par :

- L'accumulation des pertes sur la période 2020- 2024, ayant conduit à des capitaux propres négatifs,
- = Une hausse rapide de L'endettement bancaire, passé de zéro à environ 20 MD, entraînant une perte d'autonomie financière,
- Un assèchement de la trésorerie, plongeant la compagnie dans une crise de liquidité aigüe,
- Un fonds de roulement devenu négatif, causant un recours excessif au financement par les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation,
- Des difficultés croissantes à honorer les engagements envers les fournisseurs et les autres créanciers (CNSS, Impôts, ...).

L'objectif de cette mission est de permettre aux dirigeants de CTF, au conseil d'administration à ETAP et aux autres actionnaires ainsi qu'à l'autorité de tutelle de prendre les décisions adéquates sur la base d'un plan de restructuration financier qui permet de reprendre les équilibres financiers dans le cadre de ce nouveau contexte et de proposer les options et les orientations stratégiques permettant à la CTF d'assurer sa pérennité , à même de lui permettre de garantir sa croissance et son adaptation aux nouvelles conditions de marché.

Et enfin, de le décliner en plans d'actions opérationnels, projets structurants, objectifs mesurables et des plans pluriannuels (plan commercial, plan ressources humaines, plan opérationnel, plans financiers etc..) et d'en mesurer les impacts et les flux financiers et à en élaborer un calendrier de mise en œuvre (business plan).

2.2 EFFECTIF

L'effectif de la CTF est de plus en plus important, il a évolué pour atteindre en 2025 le nombre de 425 employés réparties comme suit :

- 144 personnels technico- administratifs,
- 281 personnels chantiers.

2.3 PARC APPAREILS

La CTF dispose de six appareils de forage (RIGs)

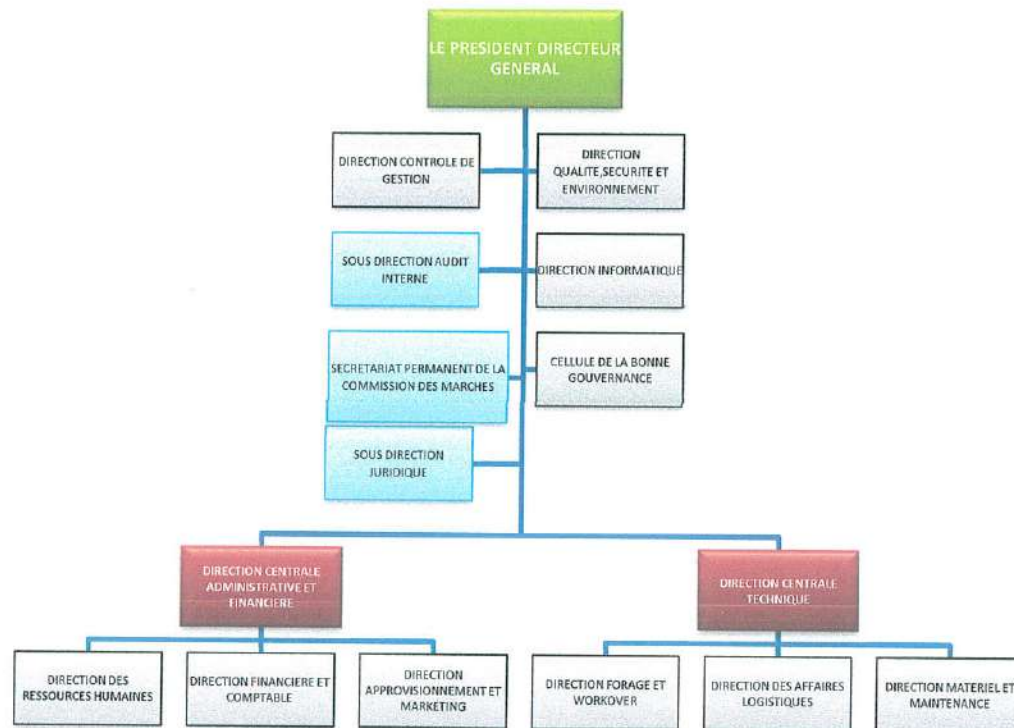
- | | |
|---|----------|
| - CABOT 900 (mobile Rig) : | (RIG 01) |
| - CABOT 500 (mobile Rig) : | (RIG 03) |
| - OIL WELL E-2000 (land Rig): | (RIG 04) |
| - CONTINENTAL EMSCO (Compact platform Rig): | (RIG 05) |
| - MIDCO (Land Rig) : | (RIG 06) |
| - DRILLMEC (Land Rig) : | (RIG 07) |



2.4 ORGANISATION

La structure organisationnelle de la CTF est strictement fonctionnelle. En date du 29 Mai 2017 un nouvel organigramme a été approuvé par un décret gouvernemental.

La nouvelle architecture est la suivante :



En outre le système de management de la CTF est certifié selon les 3 référentiels ISO 9001 V 2015, 14001 V 2015 et 45001 V 2018.

ARTICLE 3 : MISSION DU CABINET

3.1 OBJECTIF DE LA MISSION :

L'objectif de la mission consiste à :

- Diagnostiquer la situation financière et économique et opérationnelle de la CTF,
- Identifier les causes de déséquilibres financiers et organisationnels,
- Proposer des scénarios de restructuration (financière, capitalistique, organisationnelle),
- Evaluer les impacts économiques, sociaux et fiscaux des solutions proposées,
- Elaborer un plan d'action opérationnel et un plan de financement et d'investissement à moyen terme
- Améliorer la rentabilité de LA CTF
- Réduire les coûts fixes de structure
- Baisser l'endettement et les coûts financiers.



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

3.2 PHASES ET ACTIVITES :

PHASE I : Diagnostic :

Au terme de cette phase CTF s'attend à un rapport de diagnostic complet qui concerne les différents aspects tels que : (non limitatif)

1. Analyse du contexte macroéconomique et microéconomique de la CTF.
2. Identification et Analyse des opportunités et des menaces.
3. Analyse des forces et faiblesses internes.
4. Analyse de la chaîne de valeur.
5. Une analyse / évaluation de la position concurrentielle.
6. Une analyse de la situation du marché, son évolution et ses perspectives futurs.
7. Etude de L'organisation, Les ressources et les compétences.
8. Evaluation des capacités stratégiques
9. Analyse de La culture de CTF et des valeurs
10. Identification des parties prenantes
11. Analyse du portefeuille produits/ services.
12. Analyse de la chaîne logistique et l'organisation.
13. Structure des coûts. (Coûts fixes, variables etc ...)
14. Analyse du Système d'information, organisation et ressources humaines.
15. Analyse financière complète (équilibre financier, structure de capital, structure de la dette, effet de levier, marges, rentabilité, solvabilité, endettement, engagement hors bilan etc.).

Et dans tous les cas toutes autres analyses jugées utiles par le cabinet.

Durant cette phase le cabinet doit entreprendre les diligences adéquates et les actions nécessaires qui sont en mesure de poser un diagnostic correct et fidèle à la situation réelle de la CTF. Les actions suivantes peuvent être entreprises :

- Interviews et questionnaires auprès de la Direction Générale et les Directeurs ;
- Echanges avec le personnel clé et le staff de la CTF,
- Consultation des documents internes de CTF (bilans, rapports de gestion, bilan social, études existantes etc..).
- Organisation de workshops.
- Entretien avec les responsables d'ETAP.
- Consultation des études sectorielles et notamment la stratégie énergétique nationale à l'horizon 2035.
- Entretiens avec les autorités.
- Entretiens avec les autres parties prenantes.
- Et toutes autres actions jugées utiles par le cabinet.

Livrable 1 : un rapport de diagnostic complet :

PHASE II : Analyse prospective et scénarios :

Au terme de cette phase, et sur la base des travaux de la phase I, le cabinet est tenu de présenter :

- Des projections financières sur un horizon de 3 à 5 ans,
- Une simulation d'hypothèses / scénarios de restructuration,
- Evaluation de la viabilité et des risques associés à chaque scénario.
- Identification des impacts économiques, sociaux et fiscaux des scénarios proposés

Livrable 2 : Tableau récapitulatif des projections financières sur 3 à 5 ans.

Livrable 3 : Rapport de synthèse des scénarios de restructuration et recommandations stratégiques



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

Phase III : recommandation et plan d'action cohérent.

Au terme de cette phase le cabinet est tenu de remettre à CTF :

- Une proposition d'un plan de restructuration détaillé (actions, calendrier, responsable) sous forme d'un business plan ;
- Un plan de financement détaillé (besoins financiers, sources de financement, échéances etc.) ;
- Un appui et recommandation pour les négociations avec les partenaires financiers ;
- Un plan d'action et un plan de financement détaillé ;
- Indicateurs de suivi de la performance post-restructurations ;

Livrable 4 : business plan financier détaillé et plan d'action opérationnel avec calendrier de réalisation et recommandations pour la négociation avec les partenaires financiers.

3.3 LIVRABLES :

Chaque étape de la mission nécessite l'édition et la présentation à CTF, des documents de la part du cabinet de conseil. Les livrables, délais et modalités de paiements sont les suivants :

Phases	Livrables	Délais de réalisation	Paiement
Phase I	Livrable 1 : Rapport de diagnostic complet	30 jours à partir de la réunion de kick off.	20 % du montant du marché après la validation du livrable.
Phase II	Livrable 2 : Tableau récapitulatif des projections financières Livrable 3 : Rapport de synthèse des scénarios de restructuration et recommandation stratégiques	60 jours à partir de la date de validation du livrable 1.	30 % du montant du marché après la validation du livrable.
Phase III	Livrable 4 : Business plan financier et plan d'action avec calendrier de réalisation et recommandations de négociation.	40 jours à partir de la validation du livrable 3.	50 % du montant du marché après la validation du livrable

Ps : Les livrables seront validés par le comité de pilotage du projet. CTF dispose de 15 jours ouvrables pour procéder à la validation. Chaque livrable rejeté par CTF doit être rectifié et remis dans un délai de 10 jours ouvrables.

3.4 DEMARCHE :

Les bureaux de conseils soumissionnaires sont appelés à présenter en détail la démarche à adopter pour chaque phase du projet incluant :

- Les outils de diagnostic qui seront utilisés,
- Les instances à rencontrer,
- Les ateliers et workshops à organiser,
- Toutes autres actions ou diligences nécessaires pour la réussite de la mission.
- Également la répartition des ressources par phase et par livrable.



CTF, prendra les charges et les frais supplémentaires relatifs à l'organisation des ateliers et des workshops, des déplacements et des hébergements dans un rayon supérieur à 100 Km de Tunis.

Le soumissionnaire

Cachet & signature

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ANNEXES



Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---



ANNEXE N°1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Raison sociale :

Bureau international

N° de Matricule Fiscal :

Inscrit au registre de commerce sous le numéro :

Adhérent à la CNSS sous le n°

Adresse :

Téléphone : Fax :

Statut de la société : Sarl : S.A. :

Capital : DT

Activités de la société :

Personnel de la société :

- Nombre de consultants

- Nombre de personnel administratif.....

- Total du personnel.....

Nom de la Personne bénéficiant de la procuration et signant les documents relatifs à l'offre

Qualité de cette personne (fonction)

Tunis le,.....

Lu et approuvé

Signature et cachet du soumissionnaire

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---



**ANNEXE N°2 : Déclaration sur l'honneur de confidentialité
(Pour chaque membre de l'équipe intervenante)**

Je soussigné(e) (nom, prénom et qualité) (1).....

.....

CIN N° :

Agissant pour (Société).....

Adresse de la société.....

Déclare sur l'honneur maintenir une confidentialité totale sur toute information ou indication obtenue lors de la mission
«Sélection d'un Bureau d'Etudes pour la mission de plan de restructuration financière de la Compagnie Tunisienne de Forage
et ce durant toute la mission.

Fait à Le

Signature et Cachet du soumissionnaire

Signature du membre de l'équipe

(1) Nom, prénom et qualité de l'intervenant

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ANNEXE N°3 : Qualification du soumissionnaire



Critères	Réponse du soumissionnaire	Liste des références
Nombre d'années d'expérience	-	Justificatif de l'expérience du cabinet
Nombre de projets similaires (références dans le domaine de la restructuration financière / stratégie d'entreprise)	-	Mentionnez la liste des missions similaires : - - -
Réseau international / enseigne		Justificatif (attestation , contrat, etc.....)

Fait à.....le

Signature et Cachet du soumissionnaire

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---

ANNEXE N°4 : Qualification de l'équipe intervenante



Equipe (minimum 3 membres)

Membres	Spécialité	Niveau du diplôme	Expérience / Nombre de mission	Liste des missions similaires
Membre n°1	Expert principal en restructuration, stratégie, conduite des études (chef de projet).			
Membre n°2	Expert en finance d'entreprise (Analyse financière, restructuration, ingénierie et montage financier ...).			
Membre n°3	Expert en Ressources Humaines et gouvernance / organisation des entreprises. Et accompagnement à la mise en œuvre du plan de restructuration.			

Les critères mentionnés dans les trois tableaux ci-dessus doivent être obligatoirement justifiés par les pièces (diplômes, certifications, attestations du client, PV de réception).

(1) Le Nombre d'expert minimum est de trois experts dont obligatoirement l'expert principal.

Fait à.....le

Signature et Cachet du soumissionnaire

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---



ANNEXE N°5 : Fiche des références du soumissionnaire pour des projets similaires

Organisme	Objet de la mission	Déroulement de la mission		Responsable du client à contacter	
		DU	AU	Nom	Téléphone

Les missions mentionnées dans le tableau ci-dessus doivent être obligatoirement justifiées par des pièces certifiées conformes (PV de réception ou attestation du client et tous autres documents justificatifs).

Fait à.....le
Signature et Cachet du soumissionnaire

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---



ANNEXE N°6 : Fiche de présentation de l'équipe intervenante

Nom et Prénom	Diplômes	Fonction dans le projet de la CTF

Fait à.....le

Signature et Cachet du soumissionnaire



ANNEXE N°7 : SOUMISSION

Sélection d'un Bureau d'Etudes spécialisé pour élaborer un plan de restructuration financière

- Je soussigné (l) :
- Agissant au nom et pour le compte de :
- Sous le numéro :
- Faisant élection de domicile à :
- Agissant en qualité de :
- Adhérent à la C.N.S.S sous le numéro :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces énumérées ci-après du dossier de la consultation selon les procédures simplifiées N° : **Sélection d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration d'un plan de restructuration financière de CTF**

Le dossier comprend les documents suivants :

- (1) La Soumission qui constitue l'acte d'engagement
- (2) Le Cahier des clauses administratives (C.C.A.)
- (3) Le Cahier des clauses techniques (C.C.T.)
- (4) Le bordereau des prix

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité, la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter.

Me soumet et m'engage à exécuter lesdites obligations conformément aux conditions fixées par les documents visés ci-dessus moyennant les prix que j'ai établi moi-même dans les bordereaux des prix, en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes.

Montant total de l'offre en Dinar Tunisien « TTC » tel que présentée dans l'annexe 08 :

* En chiffres :

* En lettres :

.....
.....

.....

Fait à : Le :

Nom, Signature et cachet du soumissionnaire

Suivi de la Mention : « **bon pour soumission** »

De la main du soumissionnaire"

Compagnie Tunisienne de Forage	Consultation pour la Sélection d'un bureau spécialisé en plan de restructuration financière d'entreprise
--------------------------------------	---



ANNEXE N°8 : BORDERAU DE PRIX

Sélection d'un Bureau d'Etudes : Elaboration d'un plan de restructuration financière

Nom du Soumissionnaire..... :

Désignation	Prix HT En Chiffres	% TVA	Prix TTC En Chiffres
PHASE I:			
PHASE II-			
PHASE III			
TOTAL			

Total en toutes lettres (TTC) :

.....

Fait à :, le :

LE SOUMISSIONNAIRE

Signature et Cachet



ANNEXE N°9 : Planning global d'exécution de la mission et budget temps

Sélection d'un Bureau d'Etudes : Elaboration d'un plan de restructuration financière

N°	PHASES	DUREE (H/J)	INTERVENANTS	Coût Homme / jour	Livrable
1	PHASE I				Livvable 1
2	PHASE II				Livvable 2 Livvable 3
3	PHASE III				Livvable 4

Le soumissionnaire est tenu de remplir soigneusement toutes les rubriques de ce formulaire

Fait à :, le :

Signature et Cachet du SOUMISSIONNAIRE